



Réunion du 4 novembre 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la COMMUNAUTE de COMMUNES de LACQ-ORTHEZ

Nombre de conseillers en exercice : 96
Nombre de présents : 66
Nombre de votants : 78

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PEMARTIN, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, André CORLOBÉ (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Gérard PALOUMET, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAUREAU, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Michel LAURIO (pouvoir à M. Francis LAYUS), Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre DUBREUIL (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Aline LANGLES (pouvoir à Marie-Thérèse LAVIELLE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Gilbert AURRIAC, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Thierry LAFFITTE (pouvoir à Mme Véronique REMY), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE.

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

RAPPORT N° 15 : AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE BOURG DE LABASTIDE-MONRÉJEAU : SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ ET LA COMMUNE DE LABASTIDE-MONRÉJEAU

Rapporteur : M. Francis LAYUS

Par délibération en date du 21 mars 2018 reçue en Préfecture le 26 mars 2018, la communauté de communes de Lacq-Orthez a approuvé la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la commune de Labastide-Monréjeau pour les travaux d'aménagement du cœur de bourg.

Dans ce cadre, la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, conclue le 19 juin 2018 et reçue en Préfecture le 29 juin 2018, a défini les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage déléguée. Dans cette convention :

- les articles 2 et 5.3.2 indiquent que l'enveloppe financière du projet des travaux délégués est estimée à 47 884 € HT,
- l'article 7 précise que toute modification de la convention doit être approuvée dans les mêmes termes par tous les membres de la maîtrise d'ouvrage déléguée et fait l'objet d'un avenant.

L'objet de l'avenant n° 1 est de préciser le montant définitif de la participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez à verser à la commune de Labastide- Monréjeau.

Les travaux d'aménagement du cœur de bourg de Labastide-Monréjeau relèvent de la section investissement, dans le domaine de compétence de la communauté de communes de Lacq-Orthez. En conséquence, la Trésorerie du Bassin de Lacq précise que la participation de la communauté de communes de Lacq-Orthez doit inclure la TVA.

Au vu de ces éléments, la participation financière de la communauté de communes de Lacq-Orthez pour les travaux du cœur de bourg de Labastide-Monréjeau, est arrêtée à la somme de 57 460,80 € TTC.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'approuver** l'avenant n° 1 à la convention entre la commune de Labastide-Monréjeau et la communauté de communes de Lacq-Orthez selon le projet annexé à la présente délibération,
- **d'autoriser** son Président à signer l'avenant précité ainsi que toutes pièces administratives et comptables qui s'avèreraient nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.

Ainsi fait et délibéré à la date sus-indiquée,
Pour extrait certifié conforme,
Le Président



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 13/11/2019
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 13/11/2019